

**SECTION SPORTIVE DEPARTEMENTALE
FOOTBALL PREMIER CYCLE**

CANDIDATURE AU CONCOURS D'ADMISSION

CLASSE DE 4^{ème} ou 3^{ème}

NOM DU CANDIDAT.....

PRÉNOM.....

DATE DE NAISSANCE (jour, mois, année).....

REPRÉSENTANT LÉGAL DU CANDIDAT ou des PARENTS :

NOM :.....PRÉNOM :.....

DEGRÉ DE PARENTE :.....

PROFESSION (père) :

PROFESSION (mère) :.....

ADRESSE :.....

VILLE :.....

TÉLÉPHONE : domicile.....travail :.....(père)

TÉLÉPHONE : domicile.....travail :.....(mère)

Adresse Messagerie :.....

ETABLISSEMENT FRÉQUENTÉ en 2022/2023 :

CLASSE en 2022/2023 :

LANGUE(S) VIVANTE(S) : LV1.....LV2.....(étudiée ou à étudier)

ADRESSE de l'ETABLISSEMENT.....

Le CANDIDAT devra retourner le dossier avant le **07 AVRIL 2023** complété au DISTRICT de Seine et Marne de FOOTBALL (sous couvert du Chef d'Etablissement d'origine), accompagnée des pièces suivantes :

*La photocopie d'une pièce d'identité

*Les photocopies des 2 premiers bulletins trimestriels de l'année en cours,

*Si licencié, La photocopie de la licence

*Si non licencié, Un certificat médical de non contre-indication à la pratique intensive du football,

*Avis du CHEF d'ETABLISSEMENT d'ORIGINE (doc joint),

*Le candidat pourra joindre également une fiche de motivation expliquant les raisons de sa candidature.

SECTION SPORTIVE DÉPARTEMENTALE FOOTBALL PREMIER CYCLE



OBJECTIFS :

La Section Sportive Football Premier Cycle (4^{ème} - 3^{ème}) du Collège Victor SCHOELCHER est Située à Torcy, elle a pour objectif de permettre à de jeunes espoirs Seine et Marnais âgés de 14 et 15 ans **d'atteindre le plus haut niveau** auquel ils peuvent prétendre en veillant au respect du double projet « SCOLARITE et FOOTBALL ».

Elle fait partie intégrante du projet d'établissement et elle permet à l'élève d'établir son plan personnel de travail afin de progresser.

Il n'y a pas d'internat. Il est donc indispensable de déterminer le temps de trajet (du domicile au Collège Victor SCHOELCHER) et le moyen de transport le plus approprié matin et soir avant de s'engager dans cette voie.

La Section Sportive Départementale s'adresse donc à des élèves **doués pour le football** et capables de suivre leur scolarité sans difficulté en même temps.

CONDITIONS D'ADMISSION :

L'admission se fait sur concours sportif et étude des dossiers scolaires (bulletins de notes trimestriels) par une commission scolaire du collège.

Si le concours d'entrée ne pouvait se dérouler en fonction de la crise sanitaire, une sélection sur dossier sera mise en place par le District en collaboration avec le collège Victor Schœlcher.

INSCRIPTION AU CONCOURS :

Faire parvenir le dossier à l'adresse suivante :

**DISTRICT DE SEINE ET MARNE DE FOOTBALL
50 AVENUE DU 27 AOUT 1944 – 77450 MONTRY
Tél. : 01.60.04.14.44**

- La fiche de candidature jointe
- les pièces demandées sur cette fiche **AVANT LE VENDREDI 07 AVRIL 2023**
- l'autorisation de concourir, dûment complétée.



CONCOURS

Le candidat SE PRÉSENTERA avec sa convocation et une tenue de footballeur pour terrain synthétique :

**LE MERCREDI 12 AVRIL 2023
AU DISTRICT DE SEINE ET MARNE
50 AVENUE DU 27 AOUT 1944 – 77450 MONTRY**

A 13H30

Pour participer aux épreuves sportives du concours d'admissibilité.

Le concours se déroule sur un terrain synthétique, merci de prévoir les chaussures adaptées.

La communication de la liste des élèves retenus se fera sur le site du District de Seine et Marne de football.

www.seineetmarne.fff.fr.

La réussite aux seules épreuves sportives ne signifie pas que l'élève est admis ;

L'examen approfondi du dossier scolaire avec le bulletin du 3^{ème} trimestre attestant du passage en classe supérieure par la Commission d'Admission en décidera.

Une CONVENTION sera établie entre l'élève et les différentes PARTIES concernées.

Le maintien dans la SECTION SPORTIVE FOOTBALL 1^{ER} CYCLE dépendra de l'assiduité aux entraînements, des résultats scolaires, du comportement scolaire, du caractère sociétal et des résultats sportifs obtenus.

La famille sera invitée en cas de résultats scolaires jugés insuffisants par le Conseil de Classe ou de non-respect des règlements du collège, à retirer son enfant de la section et à le Réinscrire dans son collège de secteur.

Lu et Approuvé,

Les Parents,

(Date et signature)

La Cheffe d'Établissement

D. GEORGELIN